

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 02035 Numéro SIREN : 819 759 093 Nom ou dénomination : A.C.R. BAT
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/01/2021 sous le numéro de dépôt 28

A.C.R. BAT

*Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5.000 €
Siège social : 31, boulevard d'Alsace Lorraine
94170 Le Perreux-sur-Marne
819 759 093 R.C.S. Créteil*

**COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30/06/2019**



et lo
conforme
à l'original
le président

A.C.R. BAT

*Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5.000 €
Siège social : 31, boulevard d'Alsace Lorraine
94170 Le Perreux-sur-Marne
819 759 093 R.C.S. Créteil*

<i>BILAN</i> <i>EXERCICE CLOS LE 30/06/2019</i>
--

Désignation de l'entreprise **Sas A.C.R.BAT**Adresse de l'entreprise **QUARTIER LE LIEU DE SAINT JEAN**

84110

SEGURET

Néant ☐ *

SIRET

8 1 9 7 5 9 0 9 3 0 0 0 1 9

Durée de l'exercice en nombre de mois *

12

Durée de l'exercice précédent *

		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Exercice N clos le 30/06/2019 Net 3	
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
	Autres *		014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	23 672	030	4 823	18 849	
	Immobilisations financières * (1)	040		042			
	Total I (5)	044	23 672	048	4 823	18 849	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	660	070		660
			Autres* (3)	072	4 802	074	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	12 046	086		12 046	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	17 508	098		17 508	
	Total général (I + II)	110	41 180	112	4 823	36 357	
PASSIF							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120				5 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126				500	
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134				4 459	
	Résultat de l'exercice	136				4 098	
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142				14 057	
	Provisions pour risques et charges	Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166				14 131	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)	172		6 231		8 169	
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176				22 300		
Total général (I + II + III)	180				36 357		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

A.C.R. BAT

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 5.000 €

Siège social : 31, boulevard d'Alsace Lorraine

94170 Le Perreux-sur-Marne

819 759 093 R.C.S. Créteil

COMPTE DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 30/06/2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise Sas A.C.R.BAT

| Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR	018		
------------------------------------	-----	--	--

Exercice N clos le
30/06/2019

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209		210		
	Production vendue {	biens	}		215		214		
		services *			217		218	94 952	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222		
	Production immobilisée*						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230	6 769	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	101 721	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	
		Variation de stocks (marchandises)*						236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240			
Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	87 277		
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 632)						244	1 131		
Rémunerations du personnel*						250	2 244		
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	1 206		
Dotations aux amortissements*						254	3 611		
Dotations aux provisions						256			
Autres charges {		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262	1	
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)						264	95 470		
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	6 251		
Produits financiers (III) 280						294			
Produits exceptionnels						290			
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300	1 216		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348							
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	938		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)						310	4 098		
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	4 098	314			
Réintégrations	Rémunerations et avantages personnels non déductibles*				316				
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles*				322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	938			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-clts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330	1 216		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Déductions	Entreprises nouvelles (+/- sexes)	986	ZFU -TE (+/- octies et octies A)	987			342	
Reprise d'entreprises en difficulté (+/- septies)		981	JEI (+/- sexes A)	989					
ZRD (+/- terdecies)		127	ZRR (+/- quindecies)	138					
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991	Pôles de compétitivité hors CICE (art +/- undecies)	990					
ZFA (+/- quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344					
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sextedecies)				992					
Droit divers		Créance due au report en arrière du déficit			346			350	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	6 251	354			
Déficits		Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1 Déficit col.2		370	6 251	372			

*Des explications concernant ces lignes sont données ci-dessous.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

A.C.R. BAT

*Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5.000 €
Siège social : 31, boulevard d'Alsace Lorraine
94170 Le Perreux-sur-Marne
819 759 093 R.C.S. Créteil*

=====

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 DECEMBRE 2019

=====

L'an deux mille dix-neuf, le trente-et-un décembre à dix-sept heures,

Les associés de **A.C.R. BAT**, Société par Actions Simplifiée, au capital de 5.000 €, divisé en 100 actions de cinquante (50) euros chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation écrite du président.

Les associés présents (ou représentés) sont :

- ◆ **Monsieur ELKELAWY Reda Mousad Mohamed**, né le 20 août 1987 à Gharbia (Egypte.), de nationalité égyptienne, demeurant 31, boulevard d'Alsace Lorraine – 94170 Le Perreux Sur Marne, président et associé propriétaire de 50 actions de cinquante (50) euros chacune, numérotées de 001 à 050 ;
- ◆ **Monsieur ELKELAWY Mohamed**, né le 21 septembre 1982 à Gharbia (Egypte.), de nationalité égyptienne, demeurant 8, avenue de la Cour de France – 91260 Juvisy-sur-Orge, associé propriétaire de 50 actions de cinquante (50) euros chacune, numérotées de 51 à 100 ;

Monsieur ELKELAWY Reda Mousad Mohamed, président associé, préside la séance.

Monsieur le président constate que les associés présents sont en possession de l'intégralité du capital social. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Il ne sera pas fait de feuille de présence, l'associé émarge au présent procès-verbal.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les Statuts de la société,
- Le texte des résolutions,
- Les comptes annuels relatifs au premier exercice social clos le **30 juin 2019**.

Le Président rappelle les points de l'ordre du jour :

- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice social clos le **30 juin 2019** ;

- Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce ;
- Approbation desdits comptes et conventions, quitus au Président ;
- Affectation des résultats ;

Le Président ouvre le scrutin sur la résolution figurant à l'ordre du jour.

RESOLUTION I

L'Assemblée générale, représentée par l'associé unique et Président approuve pour le premier exercice clos le **30 juin 2019** :

- 1 - les comptes se soldant par un bénéfice comptable de **4 097,68 €** ;
- 2 - les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au président et associé unique un quitus plein, entier et définitif pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION II

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé comme suit :

➤ Résultat de l'exercice 2018-2019 (positif) :	4 097,68 €
➤ Reports à Nouveau cumulés au 30/06/2018 (créditeur) :	4 458,97 €
Total à affecter :	<u><u>8 556,65 €</u></u>
Affectation :	
➤ Report à Nouveau (créditeur) Pour la totalité, soit :	8 556,65 €
Total affecté :	<u><u>8 556,65 €</u></u>

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION III

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce en prend acte.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures.

M. ELKELAWY Reda Mousad Mohamed



M. ELKELAWY Mohamed

